



« Et maintenant, on n'aurait plus le droit d'être malade ? » Le gouvernement veut augmenter le délai de carence des fonctionnaires

Les travailleurs ont arraché la Sécurité sociale pour pouvoir faire face notamment aux conséquences de la maladie.

Le gouvernement Macron-Barnier veut revenir aux conditions du début du XX^e siècle : « Tu es malade, tu n'es pas payé ! »

Exagération ? Non !

Le ministre de la Fonction publique veut faire passer de un à trois le nombre de jours de carence des fonctionnaires et réduire leur indemnisation quand ils sont en arrêt maladie à 90 % du salaire (au lieu de 100 % actuellement).

Cette mesure provoque l'indignation.

Une institutrice : « Ça veut dire quoi ? Qu'on n'a plus le droit d'être malade ? En maternelle, les maladies pullulent toute l'année. On viendra travailler avec une gastro à l'école pour ne pas perdre trois jours de salaire ? »

Une agente de service dans une école : « On nous interdit d'accéder aux cotisations que l'on paye à la Sécurité sociale. »

Travailleurs du public, du privé, nous sommes tous concernés : ce sont bien les principes de la Sécurité sociale que le gouvernement veut remettre en cause.

Est-il possible de le laisser faire ? Non !

La riposte passera par la grève dans l'unité, seul moyen de faire reculer le gouvernement.

La riposte appellera un mouvement d'ensemble pour en finir avec ce gouvernement qui, avec le patronat, organise les vastes plans de licenciements et détruit les services publics pour nourrir « l'effort de guerre ».

Et il faudra bien balayer Macron, son gouvernement et les institutions de la V^e République pour laisser la place à un gouvernement des travailleurs et de la démocratie.

Adhère au Parti des travailleurs. Lisez *La Tribune des travailleurs*.

Je souhaite adhérer au Parti des travailleurs.

Nom, prénom :

Adresse :

Courriel et/ou téléphone :

A retourner à : contact@parti-des-travailleurs.fr ou à Parti des travailleurs,
BP 31, 93101 Montreuil Cedex.

Accédez au site du Parti des travailleurs en flashant le QR Code

